



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

05 avril 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Procuration : 3

Présents

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUÉRIN Elise

LESNÉ Hervé

PASSILLY Karine

TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

(Procuration à TOXÉ Eric)

MEREL Nicolas

(Procuration à DELYS Jean-François)

RICHARD Jérôme

(Procuration à GOUBAULT Eric)

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

TOXÉ Eric

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 AVRIL 2022**

Le onze avril deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocation légale de Madame le Maire du cinq avril deux mil vingt-deux et sous sa présidence.

THÈME : URBANISME

N°22.24

Objet : Droit de préemption urbain – DIA parcelles A.949 et A.960

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP PINSON & EON de Montauban-de-Bretagne.

Hélio Aménagement envisage de vendre à Monsieur et Madame X les parcelles A.949 et A.960 d'une surface totale de 513 m². Il s'agit du lot n°03.

Le prix de vente est fixé à 53 000,00 €, auquel il faut ajouter les frais légaux d'acquisition.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur cette parcelle.**

THÈME : URBANISME

N°22.25

Objet : Droit de préemption urbain – DIA parcelles A.944

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP PINSON & EON de Montauban-de-Bretagne.

Hélio Aménagement envisage de vendre à Monsieur et Madame X la parcelle A.944 d'une surface totale de 404 m². Il s'agit du lot n°07.

Le prix de vente est fixé à 39 200,00 €, auquel il faut ajouter les frais légaux d'acquisition.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur cette parcelle.**

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

05 avril 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Procuration : 3

Présents

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUÉRIN Elise

LESNÉ Hervé

PASSILLY Karine

TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

(Procuration à TOXÉ Eric)

MEREL Nicolas

(Procuration à DELYS Jean-François)

RICHARD Jérôme

(Procuration à GOUBAULT Eric)

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

TOXÉ Eric

THÈME : URBANISME

N°22.26

Objet : Droit de préemption urbain - DIA parcelles A.946

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale SCP PINSON & EON de Montauban-de-Bretagne.

Hélio Aménagement envisage de vendre à Monsieur et Madame X la parcelle A.946 d'une surface totale de 393 m². Il s'agit du lot n°05.

Le prix de vente est fixé à 38 200,00 €, auquel il faut ajouter les frais légaux d'acquisition.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur

THÈME : URBANISME

N°22.27

Objet : Droit de préemption urbain - DIA parcelles A.809

Madame le Maire informe avoir reçu en mairie une demande d'acquisition d'un bien soumis au droit de préemption de l'étude notariale François Marie BIENVENÛE et Virginie LORET Notaires Associés de Romillé.

Monsieur et Madame X envisagent de vendre à Monsieur et Madame Y la parcelle A.809, située « 14, Allée Julien Pellouais », pour une surface totale de 759 m².

Le prix de vente est fixé à 345 000,00 €, auquel il faut ajouter les frais légaux d'acquisition.

Madame le Maire propose de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- RENONCE à exercer le droit de préemption dont la collectivité est titulaire sur cette parcelle.

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

05 avril 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Procuration : 3

Présents

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUÉRIN Elise

LESNÉ Hervé

PASSILLY Karine

TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

(Procuration à TOXÉ Eric)

MEREL Nicolas

(Procuration à DELYS Jean-François)

RICHARD Jérôme

(Procuration à GOUBAULT Eric)

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

THÈME : FINANCES

N° 22.28

**Objet : Compte Administratif 2021 -
Assainissement collectif**

Monsieur Eric GOUBAULT, 1^{er} adjoint, est nommé président pour le vote du compte administratif du budget Assainissement Collectif, exercice 2021.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 17 844,22 €

Recettes : 14 492,25 €

Résultat déficitaire de 3 351,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 15 122,21 €

Recettes : 7 493,8 €

Résultat déficitaire de 7 628,41 €

Les membres présents votent le compte administratif 2021 du budget Assainissement Collectif, à l'unanimité des membres votants.

THÈME : FINANCES

N° 22.29

Objet : Compte Administratif 2021 - SPANC

Monsieur Eric GOUBAULT, 1^{er} adjoint, est nommé président pour le vote du compte administratif du budget SPANC, exercice 2021.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 84,63 €

Recettes : 3 419,10 €

Résultat excédentaire : 3 334,47 €

Les membres présents votent le compte administratif 2021 du budget SPANC, à l'unanimité des membres votants.



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

05 avril 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Procuration : 3

Présents

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUÉRIN Elise

LESNÉ Hervé

PASSILLY Karine

TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

(Procuration à TOXÉ Eric)

MEREL Nicolas

(Procuration à DELYS Jean-François)

RICHARD Jérôme

(Procuration à GOUBAULT Eric)

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

THÈME : FINANCES

N° 22.30

Objet : Compte Administratif 2021 - Commune

Monsieur Eric GOUBAULT, 1^{er} adjoint, est nommé président pour le vote du compte administratif du budget Commune, exercice 2021.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 310 804,00 €

Recettes : 335 856,58 €

Résultat excédentaire de 25 052,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 137 514,85 €

Recettes : 78 311,41 €

Résultat déficitaire de 59 203,44 €

Les membres présents votent le compte administratif 2021 du budget Commune, à l'unanimité des membres votants.

THÈME : FINANCES

N° 22.31

Objet : Compte de Gestion 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021, à l'unanimité des membres présents.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

05 avril 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Procuration : 3

Présents

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUÉRIN Elise

LESNÉ Hervé

PASSILLY Karine

TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

(Procuration à TOXÉ Eric)

MEREL Nicolas

(Procuration à DELYS Jean-François)

RICHARD Jérôme

(Procuration à GOUBAULT Eric)

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

TOXÉ Eric

Déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

THÈME : FINANCES

N° 22.32

Objet : Affectation du résultat 2021 au budget 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 du budget principal de la commune présente au 31 décembre 2021 un excédent de fonctionnement de 143 018,67 €.

Conformément à la procédure prévue par l'instruction comptable M14, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de ce résultat.

Madame le Maire propose d'affecter 119 215,25 € à l'article 1068.

Après en avoir été informé et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de transférer 119 215,25 € de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement.**

THÈME : FINANCES

N° 22.33

Objet : Taux d'imposition 2022

Madame le Maire informe que les taux d'imposition de la commune ont été modifiés en 2012 compte tenu du gel des dotations de l'État et de la faiblesse des bases.

Après suite au maintien des taux 2018, 2019 et 2020, puis à une augmentation en 2021, le Conseil doit aujourd'hui se prononcer pour l'année 2022.

Par délibération 21.23 du 17 mai 2021, les taux pour l'année 2021 ont été fixés à :

- Taxe foncier bâti : 36.32 %
- Taxe foncier non bâti : 44.34 %

La Commission Finances, suite à sa réunion du 25 mars 2022, propose de modifier le taux de la taxe du foncier bâti en le passant à 37.32 % et de maintenir le taux de la taxe du foncier non bâti à 44,34 %

Madame le Maire précise qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, le Conseil n'a plus à en définir le taux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'augmenter le taux d'imposition du foncier bâti, soit :**

Taxe foncier bâti : 37.32 %



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

05 avril 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Procuration : 3

Présents

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUÉRIN Elise

LESNÉ Hervé

PASSILLY Karine

TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

(Procuration à TOXÉ Eric)

MEREL Nicolas

(Procuration à DELYS Jean-François)

RICHARD Jérôme

(Procuration à GOUBAULT Eric)

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

TOXÉ Eric

- DÉCIDE de maintenir le taux d'imposition du foncier non bâti, soit :

Taxe foncier non bâti : 44,34 %

- CHARGE Madame le Maire de donner suite et d'en informer les services compétents.

THÈME : FINANCES

N° 22.34

Objet : Budget Primitif 2022 - Assainissement collectif

Madame le Maire présente au Conseil la proposition de budget primitif 2022 pour le budget Assainissement Collectif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 21 400,00 €

Recettes : 127 831,64 €

Sur-équilibre de 106 431,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 21 210,00 €

Recettes : 39 753,23 €

Sur-équilibre de 18 543,23 €

Le conseil vote le budget primitif Assainissement Collectif 2022 à l'unanimité.

THÈME : FINANCES

N° 22.35

Objet : Budget Primitif 2022 - SPANC

Madame le Maire présente au Conseil la proposition de budget primitif 2022 pour le budget SPANC :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 3 418,39 €

Recettes : 3 418,39 €

Équilibre de la section

Le conseil vote le budget primitif SPANC 2022 à l'unanimité.

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

05 avril 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Procuration : 3

Présents

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUÉRIN Elise

LESNÉ Hervé

PASSILLY Karine

TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles

(Procuration à TOXÉ Eric)

MEREL Nicolas

(Procuration à DELYS Jean-François)

RICHARD Jérôme

(Procuration à GOUBAULT Eric)

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

TOXÉ Eric

THÈME : FINANCES

N° 22.36

Objet : Budget Primitif 2022 - Commune

Madame le Maire présente au Conseil la proposition de budget primitif 2022 pour le budget Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 328 216,42 €

Recettes : 328 216,42 €

Équilibre de la section

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 218 622,18 €

Recettes : 1 218 622,18 €

Équilibre de la section

Le conseil vote le budget primitif Commune 2022 à l'unanimité.

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été délibéré,
Madame le Maire a levé la séance à 22h45.*

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

05 avril 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Procuration : 3

Présents

BRIANTAIS Patrice
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUÉRIN Elise
LESNÉ Hervé
PASSILLY Karine
TOXÉ Eric

Excusés

BISELX Charles
(Procuration à TOXÉ Eric)
MEREL Nicolas
(Procuration à DELYS Jean-François)
RICHARD Jérôme
(Procuration à GOUBAULT Eric)

Absents :

GUIHOT Sébastien

Secrétaire séance

TOXÉ Eric

Délibérations 22.24 à 22.36

PASSILLY Karine		GOUBAULT Eric	
TOXÉ Eric		BRIANTAIS Patrice	
LESNÉ Hervé		RICHARD Jérôme	<i>Excusé</i> <i>Procuration à E.</i> <i>GOUBAULT</i>
GUIHOT Sébastien	<i>Absent</i>	GEFFROY Christèle	
GUERIN Elise		COLAONE Julien	
MEREL Nicolas	<i>Excusé</i> <i>Procuration à J-F DELYS</i>	BISELX Charles	<i>Excusé</i> <i>Procuration à E. TOXÉ</i>
DELYS Jean-François			

INFORMATIONS DIVERSES

- Soirée au St-Uniac Café le vendredi 22 avril 2022 à partir de 18h avec l'Association de Chasse.

- Questionnaire « 1000 Cafés » distribués auprès des habitants. Réponse attendue au plus tard le 19 juin 2022.

